



**Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 10 septembre 2013**

Le dix septembre deux mille treize à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL, Maire de la Commune de Portel-des-Corbières.

Secrétaire de séance : Danielle MALLET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 04 septembre 2013

*Membres Présents* : MMES ALLOUL – MALLET - MARTY – MMRS AUZOLLE Henri – AUZOLLE Nicolas - BRUNEL – CARBOU – CARLA – FERRANDEZ - LINARES - SERRAL - TEXIER

*Absents excusés et représentés* : Delphine TENA a donné procuration à Roger BRUNEL – Brigitte PASCAL a donné procuration à Gérard CARLA

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de membres représentés :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

***Approbation, à l'unanimité, du compte rendu et des délibérations du Conseil Municipal du 02 juillet 2013.***

M. le Maire expose à ses collègues les divers dossiers qui solliciteront l'approbation des membres du Conseil Municipal, par délibération :

**Administration générale**

**1. Pôle commercial : désignation du représentant de la commune au Conseil Syndical**

Le pôle commercial, situé place du commerce à Portel-des-Corbières, est une copropriété.

Lors de l'assemblée générale du 16 juillet 2012, un Conseil Syndical a été créé et un Syndic a été désigné « l'Agence du Soleil SAS—11210 Port-la-Nouvelle ». Il convient de désigner un représentant de la commune au Conseil Syndical.

Monsieur Claude LINARES, conseiller municipal, est proposé,

***Procédure de vote,***

***le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- *De désigner Claude LINARES, conseiller municipal, en qualité de membre du conseil syndical de la copropriété du pôle commercial pour représenter la commune,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,*

**Fonction Publique**

**2. Contrat à durée déterminée « besoin saisonnier » pour le mois d'août 2013**

Le comité communal des feux de forêt (C.C.F.F.) fonctionne sur la base du bénévolat. Afin d'assurer la meilleure sécurité, il était nécessaire de créer un contrat saisonnier pour le mois d'août 2013, à temps complet

Compte tenu du manque manifeste de volontaires sur le terrain, il convenait de créer ce poste dans l'urgence à compter du 1er août 2013 afin d'assurer au mieux la sécurité de la commune.

---

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :***

- *D'accepter la création d'un emploi saisonnier de coordonnateur du C.C.F.F. à compter du 1er août et jusqu'au 31 août 2013,*
- *De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,*
- *De décider que la rémunération pourra être rattachée au grade d'adjoint technique de deuxième classe, indice brut 297, indice majoré 309,*
- *D'habiliter Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur la période du mois d'août 2013 et à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents s'y rapportant.*



### 3. Carrière des personnels : fixation des ratios d'avancement

De nouvelles dispositions réglementaires concernent les quotas d'avancements de grade dans la collectivité. Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Après saisine du comité technique paritaire le 17 avril 2013, ce dernier a émis un avis favorable en date du 13 juin 2013.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :*

- *de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :*

<i>CADRE D'EMPLOIS</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>TAUX en %</i>
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>Attaché</i>	<i>100</i>
	<i>Rédacteur principal de deuxième classe</i>	<i>100</i>
	<i>Rédacteur</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint administratif principal 2ème classe</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint administratif de 1ère classe</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint administratif de 2ème classe</i>	<i>100</i>
<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>	<i>Gardien de police municipale</i>	<i>100</i>
	<i>Brigadier de police municipale</i>	<i>100</i>
	<i>Brigadier chef principal de police municipale</i>	<i>100</i>
<i>FILIERE SOCIALE</i>	<i>Agent spécialisé des écoles maternelles principal - 2ème classe</i>	<i>100</i>
	<i>Agent spécialisé des écoles maternelles - 1ère classe</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint d'animation de 1ère classe à temps non complet</i>	<i>100</i>
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>Adjoint technique de 2ème classe</i>	<i>100</i>
	<i>Adjoint technique de 1ère classe</i>	<i>100</i>

### 4. Budget principal : décision modificative n° 3, intégration dans le patrimoine de la commune de parcelles cédées par une association syndicale

La délibération n°014-2013 en date du 06 mars 2013 porte sur la régularisation des parcelles A 1983. A 1984. et A 1985.

Ces dernières ayant été cédées gracieusement à la commune par l'association syndicale « au chemin de la gare » (acte notarié CG n°881-88696), il est nécessaire de procéder à leur intégration dans le patrimoine de la commune.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, il convient donc d'inscrire au budget principal les écritures d'ordre adéquates.

Il est proposé au vote la décision modificative n°3 comme exprimée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2111-93 : acquisitions de terrain	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1328-93 : acquisitions de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>Total Général</b>		<b>1 000.00 €</b>		<b>1 000.00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :*

- *d'accepter la décision modificative n°3 au budget principal dont le détail figure ci-dessus.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*



## Urbanisme

### 5. Dossiers divers

Il est proposé aux membres du Conseil d'étudier les dossiers ci-après, après avis favorable de la commission d'urbanisme :

. CU a	-	1	(BENEDETTI/ESAT APAMIGETS)
. CU b	-	1	(d'HARCOURT)
. D.P.	-	4	(DANEELS – GAILLARD – BORDEAU – ROLLAND)
. P.C.	-	1	(RIAUSSET-TISSEYRE)

#### *Avis des membres du Conseil « favorable »*

. D.P.U.	3	(TOUSTOU/BONHOMME QUERCY - SARL L'ARAMON/RIAUSSET TISSEYRE - CORNET/SIMONNEAUX)
----------	---	------------------------------------------------------------------------------------

#### *Personne ne veut préempter ? NON*

-----

## Divers

### 6. SARL LE TRACK'NAR

En date du 31-07-2013 le gérant de la SARL le Track'Nar a déposé un courrier sollicitant le mise en sous-location. Comme le prévoit le bail commercial passé chez Maître LAFFON, notaire à Sigean, le 25 juillet 2011 l'avis du conseil municipal est obligatoire.

Ce dossier a été soumis au vote :

- pour la mise en sous-location	0 voix
- contre la mise en sous-location	13 voix
- abstentions	1 voix

#### *A la majorité : l'avis est défavorable*

Un courrier en recommandé avec accusé de réception sera adressé à l'intéressé.

### 7. Site Internet de la commune

La société qui gérait le site internet de la commune est en liquidation judiciaire.

Une démarche a été effectuée afin de permettre la création d'un nouveau site indispensable à la communication auprès des administrés.

La société ABAC a été retenue pour une proposition de :

- mise en place 600 € H.T.
- redevance mensuelle : 100 € H.T. les six premiers mois et ensuite 50 € H.T. mensuellement

#### *Démarche et proposition acceptées à l'unanimité*

### 8. Tarif de la restauration scolaire

La société SUD-EST TRAITEUR attributaire du marché de restauration scolaire a appliqué la revalorisation, sur la base de l'indice INSEE, des tarifs pour l'année scolaire 2013-2014.

Après décision du conseil municipal, **le coût du repas est maintenu à 3,30 €**. Ce tarif est applicable depuis mai 2011.

### 9. Marché de Maîtrise d'œuvre à bons de commande

« mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, réseaux divers et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ».

Le marché actuel arrive à échéance au 31-12-2013.

La mise en concurrence est lancée et la date limite de remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Le Marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 4 ans.

### 10. Chambersign : remise commerciale

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs et comptables, la collectivité a acquis de nouveaux certificats de transmission sécurisés en accord avec réglementation en vigueur.

Ils ont été obtenus auprès de la société Chambersign qui vient de nous faire bénéficier d'une remise commerciale de 77.74 €. Il est demandé de bien vouloir accepter cette offre.



*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :*

- *D'acter la remise commerciale de 77.74 € TTC,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant.*

**11. Le Grand Narbonne, communauté d'agglomération**

Rapport d'activité 2012 « eau » et « assainissement »

**12. Mission Local Jeunes du Grand Narbonne**

Rapport d'activité 2012

**13. Surveillance de la commune**

La société DN Sécurité est intervenue sur les mois de juillet et d'août pour la surveillance nocturne de la commune. Un compte rendu a été remis à Monsieur le Maire par la société.

Dès le lendemain d'arrêt du contrat des actes de vandalisme ont été constatés sur la commune... !!

**14. Reprise de concessions funéraires**

La réglementation impose la reprise de concessions funéraires constatées en état d'abandon. (*Cf. conseil municipal du 28 mai 2013*). Les travaux ont commencé ce jour sur 3 concessions de même que la rénovation de l'ossuaire municipal.

Un arrêté municipal va être pris pour la fermeture du cimetière du 23 septembre au 20 octobre 2013 de 07H00 à 10H00.

A l'issue de toute la procédure réglementaire les concessions concernées seront mise en vente.

**15. Conseil Général : comptage sur la commune**

En prévision des travaux sur la RD3 en traversée de la commune, le Conseil Général procédera à deux comptages : fin septembre et première semaine de décembre, au niveau du Pont de Tamaroque et du rond point à proximité du pôle de commerces et de services.

**16. Grand Narbonne, communauté d'agglomération « destination européenne d'excellence »**

Dans le cadre du pôle régional d'expérimentation Odyssea, le Grand Narbonne, communauté d'agglomération lance le projet « destination européenne d'excellence ».

Afin de donner un nouvel élan au tourisme et pour une mobilisation générale de tous ceux qui aiment le territoire des réunions territoriales vont se tenir par secteur. Sur notre commune elle est programmée :

**Judi 26 septembre 2013 à 18H00 – salle Caïrol**

**17. Pont de Tamaroque**

L'arrêté du Conseil Général a été pris pour les travaux de réfection du Pont de Tamaroque : Novembre 2013.

La démarche va être faite afin de coordonner les travaux de voirie de l'avenue du stade sur la même période.

**18. Convention de mise à disposition de parcelles**

Mme Cécile MABY a sollicité la mise à disposition de 4 parcelles de la commune aux lieudits « Les Clausettes » et « Le Sautet » afin de développer un élevage d'alpagas. Après avis favorable du conseil municipal la convention sera passée.

**19. Réunion de rentrée scolaire (Danielle MALLET)**

La réunion de rentrée scolaire s'est déroulée le 03 septembre 2013 avec les personnels de l'ALAE et de l'ALSH. Un contrat aidé « emploi avenir » a été signé, ce personnel interviendra quelques heures en périscolaire, il a été présenté à ses collègues.

Le point a été fait sur les effectifs fréquentant les deux structures.

Une formation aux premiers secours a été souhaitée. La démarche a été faite auprès du centre de gestion, en attente de retour.

Conformément à la Loi PEILLON de juillet 2013, le nécessaire va être fait.

Composition de l'équipe enseignante :

Madame Géraldine MARTI

Madame Marie-Laure PIC

petite et moyenne section de maternelle

moyenne et grande section de maternelle



Madame Véronique Raynaud	CP et CE1
Madame Stéphanie ARAOU	CE1 et CE2 : lundi, jeudi et vendredi
Madame ALBOUY Emilie	CE2 et CM1: lundi et mardi
Madame Maryline LEPRINCE	CE1 et CE2 : mardi ; CE2 et CM1 jeudi et vendredi
Madame Fanny SABATIER	CM2
Madame Carole PAGES	assure la journée de décharge de la directrice, le jeudi

**20. Point sur les travaux (Gérard CARLA)**

Entretien et réparation des bâtiments :

- en particulier les volets roulants (ALSH, vestiaires du stade, salles de classe),

Voirie :

- débroussaillage, fait

- trou important sur le chemin de Villefalse, fait

Salle polyvalente : le bâtiment est fermé, les menuiseries posées, le sol coulé le 11 septembre.

Stade : éclairage, retard du fournisseur pour le matériel mais l'entreprise fera le nécessaire provisoirement

La signalisation au sol sera faite dans les prochains jours sur la RD611 (passages piétons et cédez le passage).

RD3, traversée de la commune : l'étude de sol est faite, la réunion de phasage se déroulera le 11 septembre.

Ecole maternelle : l'esquisse sera soumise aux élus le 18 septembre 2013 par Mme FERRIÉ, architecte.

-----

Le prochain conseil est fixé au Mardi 22 octobre 2013 à 18 H 15  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 00